

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU SDE 18



ÉDITION
2025

SDE 18

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

www.sde18.com



SOMMAIRE

	ÉLECTRIFICATION	5
	GAZ	17
	ÉCLAIRAGE PUBLIC	21
	MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE	31
	SIG - SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE	43
	MOBILITÉ ÉLECTRIQUE	47
	INNOVATION ET NUMÉRIQUE RESPONSABLE	51

INTRO.



Le SDE 18 est un acteur majeur de la transition énergétique dans notre département. Il conseille, conduit des travaux, accompagne les projets et apporte des aides financières aux collectivités.

Le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher est un établissement public géré par des délégués élus. Il regroupe toutes les communes et les communautés de communes du département. **Historiquement, le SDE 18 est devenu propriétaire des réseaux d'électricité et de gaz.** Il a pour mission première d'organiser les services publics de ces deux énergies ce qui lui confère le rôle d'« autorité organisatrice et concédante ». Il a confié, par des contrats de concession, l'exploitation de ses réseaux à ENEDIS pour l'électricité et à GRDF et ANTARGAZ pour le gaz.

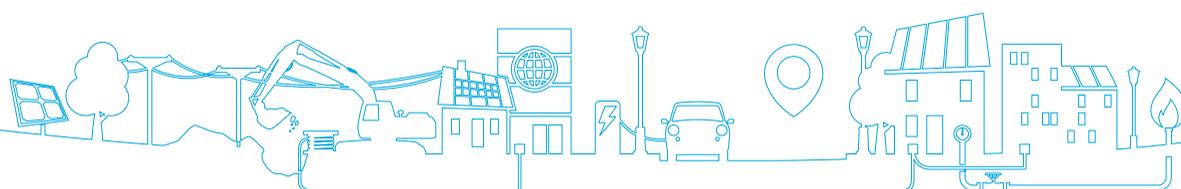
Au fil du temps, le SDE 18 a mis en commun des moyens humains, techniques et financiers pour **développer des compétences complémentaires : éclairage public, maîtrise de l'énergie, SIG et mobilité électrique.**

En 2025, le SDE 18 intègre également le numérique responsable dans sa stratégie de développement.

CHIFFRES CLÉS*

- Près de **16 M€ TTC** consacrés aux travaux dont :
 - 7,1 M€ TTC pour les réseaux électriques
 - 8,2 M€ TTC pour l'éclairage public
 - 556 939 € TTC pour les réseaux télécoms
 - 88 693 € TTC pour les bornes de recharge pour les véhicules électriques
- Fonds d'efficacité énergétique et véhicules électriques : 153 474 € TTC
- **94 %** des dépenses réelles d'investissement sont affectées au financement des travaux des collectivités

* Source : Compte administratif 2024



LES DOMAINES D'INTERVENTION



ÉLECTRIFICATION

Développer et renforcer le réseau de distribution d'électricité.



GAZ

Organiser la distribution publique de gaz en réseau.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Développer, renouveler, exploiter les installations et les réseaux d'éclairage public.



MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Conseiller dans la maîtrise des consommations d'énergie et la réalisation des projets.



SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Optimiser la gestion des espaces communaux.

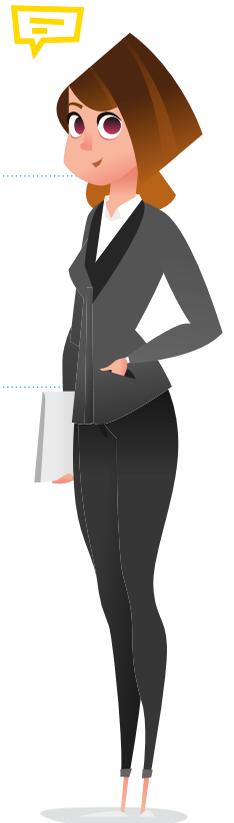
LATITUDE 18
UN SERVICE DU SDE 18



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Développer une offre adaptée à l'évolution des besoins de recharge

Modulo
mobilité durable locale



ÉLECTRIFICATION

DÉVELOPPER ET RENFORCER LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Le SDE 18 est propriétaire des réseaux électriques de basse et moyenne tension qui permettent d'acheminer localement l'électricité jusqu'aux habitations et entreprises.

Il réalise des travaux pour améliorer et renforcer de manière constante les réseaux en les développant ou les sécurisant.

POUR QUI

→ Communes et EPCI du Cher

- Communes rurales
- Communes urbaines
- Villes (Bourges, Vierzon, Saint Amand Montrond, Saint Florent sur Cher et Mehun sur Yèvre)

MONTANT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE ÉLECTRIFICATION & GAZ

→ 1 € par habitant jusqu'à 5 000 habitants et 0,25 € au-dessus de 5 000 habitants



LOTS GÉOGRAPHIQUES MARCHÉS 2022-2025

LOT N°1 CENTRE CEE

Chargé d'affaires Électrification
Luc Lachasse : 02 48 50 84 72

LOT N°2 NORD-OUEST AEB ELECTRICITÉ

Chargé d'affaires Électrification
Bruno Berneron : 02 48 50 84 73

LOT N°3 NORD-EST CEE

Chargé d'affaires Électrification
Julien Moncelon : 02 48 50 84 77

LOT N°4 SUD-OUEST CEE

Chargé d'affaires Électrification
Philippe Bois : 02 48 50 85 38

LOT N°5 SUD-EST INEO

Chargé d'affaires Électrification
Alain Roussilhe : 02 48 50 84 74

LOT N°2
NORD-OUEST



LOT N°3
NORD-EST



LOT N°1
CENTRE



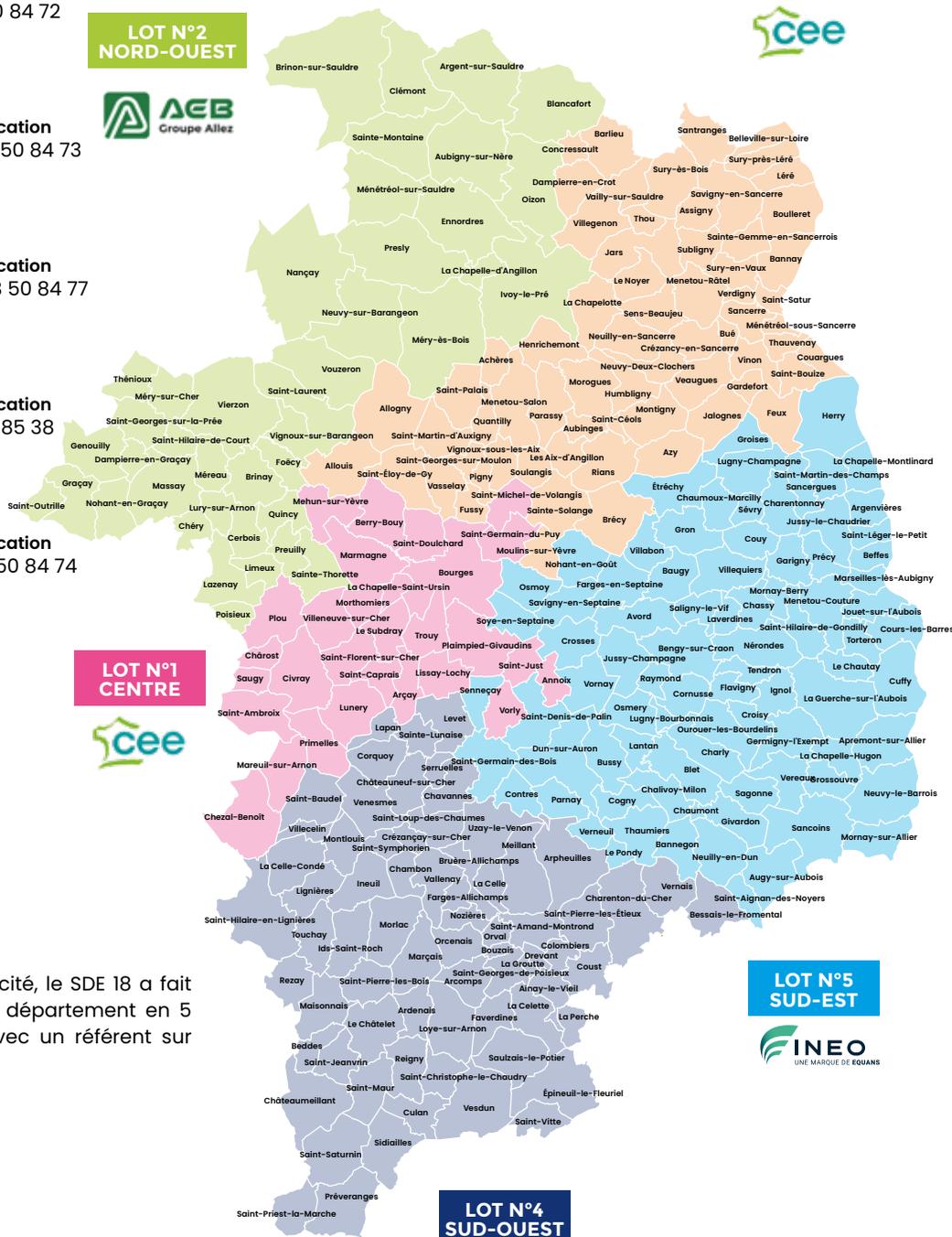
LOT N°5
SUD-EST



LOT N°4
SUD-OUEST



Dans un souci d'efficacité, le SDE 18 a fait le choix de répartir le département en 5 lots géographiques avec un référent sur chaque lot.



PRESTATION 1

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Vous souhaitez améliorer et sécuriser le cadre de vie des habitants ?
Faites disparaître les réseaux aériens de distribution électrique
et télécoms avec le SDE18.

OFFRE RENOUELÉE JUSQU'EN 2027
JUSQU'A 80% DE VOS CHANTIERS
FINANCÉS PAR **LE SDE 18**

Concernant l'enfouissement du réseau Basse Tension, les modalités de prise en charge des travaux d'enfouissement des réseaux ont été modifiées.

Le SDE18 prend en charge l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité à hauteur de 80% jusqu'à 100 000 € et subventionne le solde du chantier à hauteur de 60%.

OFFRE LIMITÉE À 100 000 € DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉS À 80% PAR AN

Ces travaux comprennent l'ouverture, le sablage et le remblai des tranchées, la fourniture et le déroulage du câble basse tension, y compris les fourreaux nécessaires, ainsi que la reprise des branchements et la dépose du réseau aérien.

→ Exemple :

Pour 100 000 € HT total de travaux en électrification, il reste 20 000 € à la charge de la commune et cela correspond à environ 300 à 400 mètres d'enfouissement des réseaux électriques.



CE DISPOSITIF EST MIS
EN PLACE, À RAISON D'UN
PLAFOND DE 100 000 € HT
DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT
SUBVENTIONNÉS À 80%

par an par commune et dans la limite
des sommes inscrites au budget du SDE18.



GAZ

ÉCLAIRAGE
PUBLICMAÎTRISE
DE L'ÉNERGIESIG - SYSTÈME
D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUEMOBILITÉ
ÉLECTRIQUEINNOVATION
& NUMÉRIQUE
RESPONSABLE



SAINT CAPRAIS LIEU-DIT POUPLIN



Le SDE 18 a réalisé des travaux d'enfouissement des réseaux au lieu-dit POUPLIN à Saint Caprais.

Ce chantier de dissimulation comprenait environ 420m de réseaux basse tension avec :

- la dépose de 13 supports béton et 1 support bois
- la dissimulation télécom
- la pose de 12 ensembles d'éclairage public LED 31W

MONTANT DES TRAVAUX :

Coût total des travaux : 145 287€

→ SDE 18 : 101 642€

Commune : 43 645€

VORLY



Ce chantier de dissimulation comprenait environ 450m de réseaux basse tension avec :

- la dépose de 11 supports béton
- la dissimulation télécom
- la pose de 8 ensembles d'éclairage public LED 32W chacun avec une subvention supplémentaire au titre du Fonds Vert

MONTANT DES TRAVAUX :

Coût total des travaux : 129 091€

→ SDE 18 : 83 698€

Commune : 45 393€



PRESTATION 1

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS

**Câbles
électriques**

**Eclairage
public**

Télécoms/Fibre
*gestion des infrastructures et du génie
civil en lien avec ORANGE et AXIONE*

Le SDE18, à l'occasion des travaux d'enfouissement de réseaux aériens de distribution électrique, engage l'enfouissement coordonné des réseaux de communications électroniques et d'éclairage public.

L'enfouissement des réseaux de télécommunications reste intégralement à la charge de la collectivité.

3 BONNES RAISONS D'ENFOUIR LES RÉSEAUX :

+ de sécurité :

pas de risque de chute,
de court-circuit ou d'incident
lors de l'élagage des arbres

+ d'esthétisme

embellissement du cadre urbain
avec la disparition des réseaux
aériens, des poteaux béton

+ de qualité

optimisation de la qualité de
distribution par la mise en place
d'un réseau neuf, souterrain,
à l'abri des intempéries

FINANCEMENT

OFFRE À DESTINATION DES COMMUNES RURALES

Ce dispositif est mis en place **jusqu'en 2027 à raison d'un plafond de 100 000 € HT de travaux d'enfouissement subventionnables à 80%** et dans la limite des sommes inscrites au budget du SDE18 ; les chantiers non retenus seront traités avec une prise en charge à 60% par le SDE et 40% par la Collectivité.

Le SDE18 propose aux collectivités un financement pour les opérations :

→ Travaux 100% sous maîtrise d'ouvrage du SDE18

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Réseaux électriques	80% jusqu'à 100K€ de travaux puis 60% du reste des chantiers + TVA	20% jusqu'à 100K€ de travaux puis 40% du reste des chantiers
Eclairage public	50% HT + TVA	50% HT
Télécoms/Fibre (génie civil)	/	100% TTC

→ Terrassements et fourreaux fournis par la collectivité

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Communes rurales	100 % du coût des travaux d'enfouissement du réseau Basse Tension	La fourniture des terrassements et fourreaux*
Eclairage public	50% HT + TVA	50% HT
Télécoms/Fibre (génie civil)	/	100% sous sa propre maîtrise d'œuvre

* La fourniture des terrassements comprend l'ouverture de l'intégralité des tranchées en domaine public et privé, le sablage, la fourniture et pose des fourreaux nécessaires à l'enfouissement des réseaux ainsi que leur remblaiement, conformément aux réglementations en vigueur. Aucun fourreau ne sera fourni et posé par le SDE 18 dans le cadre de terrassements fournis par un tiers. Lorsque la tranchée principale est fournie par ENEDIS dans le cadre de travaux communs, le coût de l'ensemble des travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDE 18, est partagé entre le SDE 18 et la collectivité suivant la répartition ci-dessus. Si la collectivité fournit les tranchées annexes, le SDE 18 prend en charge l'intégralité de la partie hors terrassement.



PRESTATION 1



Enfouissement des réseaux sur 900 m à Nançay réalisé en 2 tranches

Coût en électrification : 293 109,58€ TTC au total dont 61 979€ HT à la charge de la commune et le reste à la charge du SDE 18

Coût en éclairage public : 121 609,09€ TTC au total dont 51 463€ HT à la charge de la commune et le reste à la charge du SDE 18

Coût en télécoms : 68 316,85€ TTC dont 52 335€ TTC à la charge de la commune et une participation de ORANGE pour le reste à charge

FINANCEMENT

OFFRE À DESTINATION DES COMMUNES URBAINES

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Réseaux électriques	80% jusqu'à 100K€ de travaux puis 60% du reste des chantiers + TVA	20% jusqu'à 100K€ de travaux puis 40% du reste des chantiers
Eclairage public	50% HT+TVA	50% HT
Télécoms/Fibre (génie civil)	/	100% TTC

Si les terrassements et fourreaux sont fournis par la collectivité, le financement est le même que pour les communes rurales (voir au dos page 9)

FINANCEMENT

OFFRE À DESTINATION DES VILLES

MESURE
EXCEPTIONNELLE

→ **Prestation d'effacement des réseaux pour les villes :**
Bourges, Vierzon, Saint Amand Montrond, Saint Florent sur Cher et Mehun sur Yèvre

Le SDE 18 participe financièrement aux opérations d'enfouissement des réseaux d'électrification des communes urbaines, percevant tout ou partie de la TCCFE, selon les modalités suivantes :

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Communes urbaines TCFE	40% HT+TVA	60% HT

Offre spéciale sur une enveloppe de travaux de 300 000 € sur 2 ans à la date de signature de la convention pour chaque commune concernée. Pour plus d'informations, contactez votre chargé d'affaires.



La signature d'une convention est obligatoire pour la réalisation des travaux.
Les conventions avec les villes sont renouvelées en 2025 pour 2 ans.

PRESTATION 2

RENFORCEMENT ET SÉCURISATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

FINANCEMENT
JUSQU'À 100%

À DESTINATION DES COMMUNES RURALES

Les opérations de renforcement et de sécurisation sont décidées par le SDE18 en coordination avec Enedis, via un plan de programmation pluriannuel.

LE RENFORCEMENT

Une opération de renforcement consiste à **adapter le réseau public d'électricité au développement des besoins des usagers**. L'objectif est de résorber les chutes de tension.

Dans les communes rurales, ces travaux sont réalisés par le SDE18 tandis qu'ENEDIS intervient pour les communes dites urbaines et les villes. Le SDE18 est saisi soit directement par le biais d'une commune (souvent sollicitée par un usager), soit par ENEDIS qui transmet les réclamations reçues et analyse les contraintes de tension sur les réseaux.

FINANCEMENT

Les travaux de renforcement de réseaux sont 100% à la charge du SDE18. Ce dernier réalise les opérations de renforcement en aérien torsadé. Pour certaines zones boisées, zones à risque ou présentant un enjeu environnemental majeur, la solution en «souterrain» sera privilégiée. Elle le sera également lorsque le renforcement est à proximité d'une zone déjà enfouie.

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Renforcement aérien ou souterrain selon l'environnement	100%	0%

Travaux en souterrain à la demande de la collectivité :

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Réseaux électriques	70% HT+TVA	30% HT
Eclairage public	50% HT+TVA	50% HT
Télécoms/Fibre (génie civil)	/	100% TTC



Le SDE 18 a réalisé à IDS ST ROCH des travaux de sécurisation du réseau basse tension au lieu-dit TAUNAY

Les travaux comprenaient la sécurisation en bord de route sur environ 150m avec l'implantation de 3 poteaux en béton armé suivi d'une partie en souterrain dans la partie habitée du lieu-dit avec la pose de 110m de câble Basse tension en souterrain

- Coût estimé : 33 171.65 € TTC financés à 100% par le SDE 18.

SÉCURISATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

L'opération de sécurisation consiste à remplacer les fils nus, fragilisés et vétustes, par des câbles torsadés aériens plus résistants, donc moins exposés aux contraintes climatiques, permettant ainsi de résorber les coupures de courant. L'objectif est, petit à petit, de supprimer les fils nus.

Dans les communes rurales, ces travaux sont réalisés par le SDE18 tandis qu'ENEDIS intervient pour les communes urbaines.

FINANCEMENT

Les travaux de sécurisation des réseaux sont 100% financés par le SDE18.

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Sécurisation réseaux aériens	100%	0%



GAZ



ÉCLAIRAGE PUBLIC



MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE



SIG - SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE



INNOVATION & NUMÉRIQUE RESPONSABLE



PRESTATION 3

EXTENSION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

L'objectif est de desservir de nouveaux usagers, lotissements, zones d'activités...

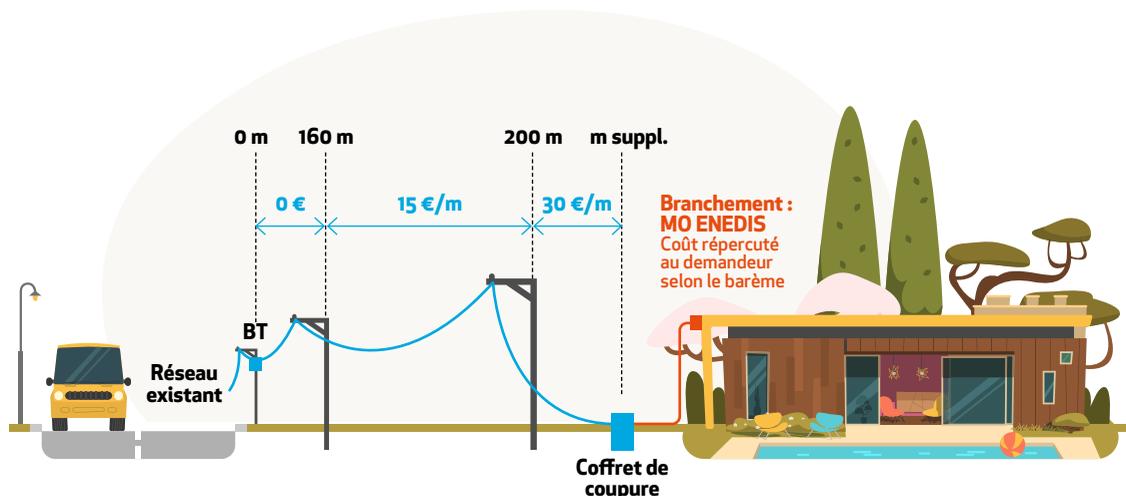
Une extension du réseau de distribution publique d'électricité se définit par le prolongement d'une ligne existante basse tension (puissance maximale de 250 kVA), généralement en bordure d'une voie publique, jusqu'au droit de la parcelle à desservir.

Lorsque le réseau électrique basse tension est situé à moins de 30m de la limite de l'unité foncière à desservir touchant le domaine public, le SDE 18 ne réalise pas d'extension. Il s'agit d'un simple branchement dont les travaux seront réalisés par le concessionnaire ENEDIS.

- Branchement à puissance limitée (jusqu'à 36 kVA) : En zone rurale, le SDE 18 assure la maîtrise d'ouvrage des **travaux d'extension du réseau** de distribution publique (cas des unités foncières non desservies).
- Branchement à puissance contrôlée (> 36 kVA et jusqu'à 250 kVA) : En zone rurale, le SDE 18 assure **la maîtrise d'ouvrage de tous les raccordements**.
- Etablissement et traitement d'une demande de raccordement : toutes les demandes de raccordement, sans considération de puissance ou d'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux, sont à établir **auprès d'Enedis**.

FINANCEMENT POUR UNE PUISSANCE <36KVA

s'il y a eu une autorisation d'urbanisme délivrée.



Pour les branchements d'une puissance supérieure à 36 kVA : contactez votre chargé d'affaires pour plus d'informations



Travaux d'extension des réseaux électriques.

POUR TOUTES QUESTIONS SUR UNE EXTENSION, CONTACTEZ VOTRE CHARGÉ D'AFFAIRES.

Retrouvez votre commune sur la carte des lots page 6

LOT N°1 CENTRE : Luc LACHASSE • l.lachasse@sdei18.com • 02 48 50 84 72

LOT N°2 NORD-OUEST : Bruno BERNERON • b.berneron@sdei18.com • 02 48 50 84 73

LOT N°3 NORD-EST : Julien MONCELON • j.moncelon@sdei18.com • 02 48 50 84 77

LOT N°4 SUD-OUEST : Philippe BOIS • p.bois@sdei18.com • 02 48 50 85 38

LOT N°5 SUD EST : Alain ROUSSILHE • a.roussilhe@sdei18.com • 02 48 50 84 74





GAZ

GARANTIR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ

La distribution de gaz s'organise de deux manières, soit par le réseau de gaz naturel relié au réseau de transport national, soit par un réseau en circuit fermé avec des cuves de gaz propane disposées sur le territoire de la commune.

POUR QUI

GAZ NATUREL



GAZ PROPANE



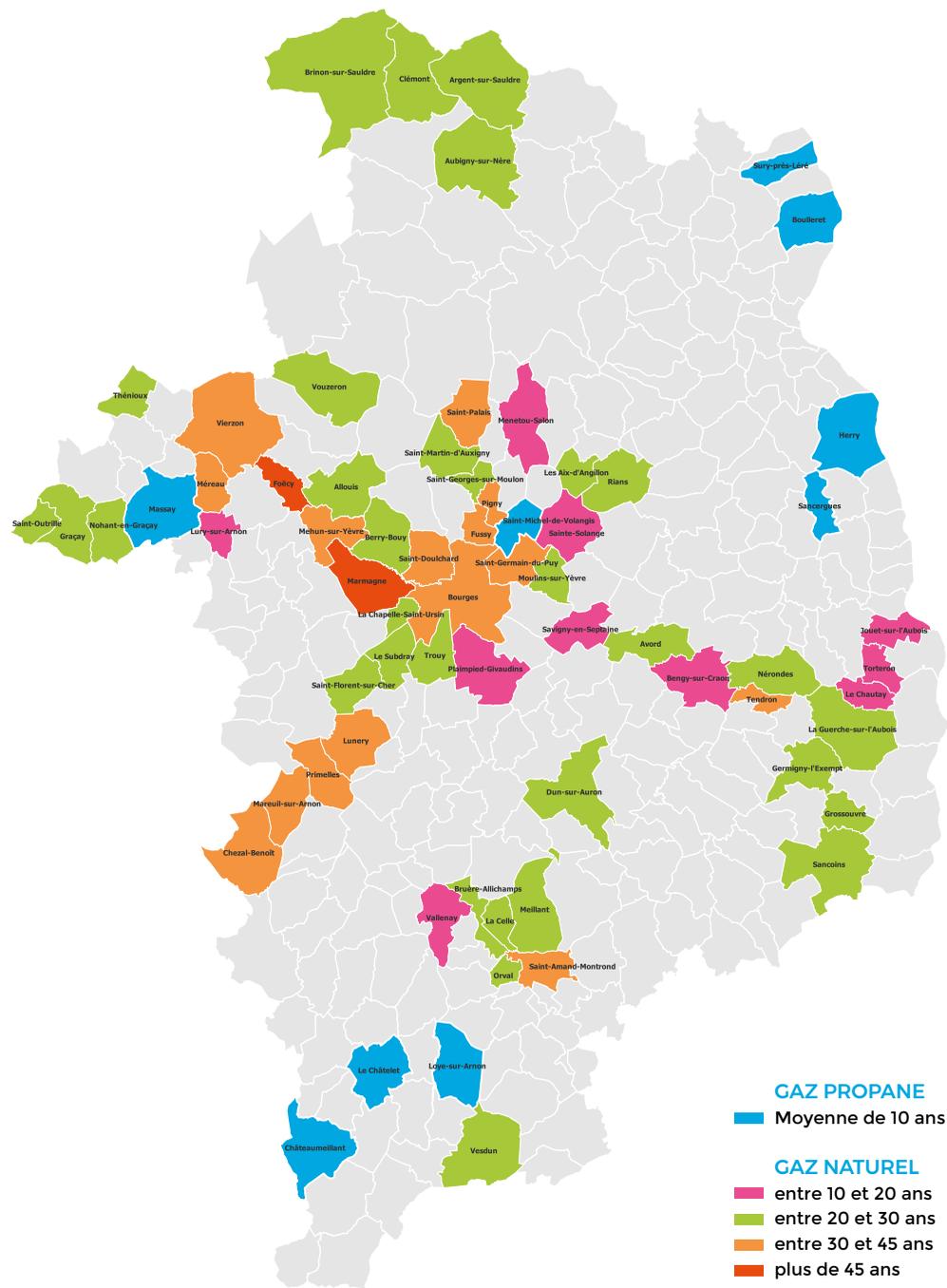
MONTANT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE ÉLECTRIFICATION & GAZ

→ 1 € par habitant jusqu'à 5 000 habitants et 0,25 € au-dessus de 5 000 habitants

Source : Données 2023 issues du CRAC 2024



AGE DES RÉSEAUX DE GAZ EN 2023



ACTION DU SDE

LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC GAZ

La délégation consiste à confier la charge des travaux, de l'exploitation et de la distribution d'un réseau de gaz à un prestataire appelé le concessionnaire.

ETAPES DE LA PROCÉDURE

- Délibération de la commune.
- Avis de la CCSPL (Commission Consultative des Services publics Locaux).
- Lancement de la procédure d'appel d'offres par le Syndicat sur la base d'un dossier technique.
- Analyse des propositions de cahier des charges de concession de distribution de gaz et de schémas de desserte.
- Négociation avec les candidats, et finalisation du cahier des charges.
- Attribution par le Comité Syndical après avis de la CDSP
- À partir de la date de notification du marché, le concessionnaire réalise à sa charge le réseau de distribution qu'il exploitera pour une durée généralement égale à 30 ans.



EN 2024

Le réseau de gaz naturel

59 communes dans le Cher sont desservies au gaz naturel et raccordées au réseau de distribution exploité par GRDF. Afin de pouvoir bénéficier d'un droit d'exploitation du réseau, le délégataire, GRDF, verse une redevance de concession au SDE 18 qui rétrocède 85% de cette somme reçue aux communes.

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION AU GAZ PROPANE

9 communes ont fait le choix de ce type de réseau qui présente de nombreux avantages pour la commune : il est compatible avec le gaz naturel, l'approvisionnement est assuré par le concessionnaire Antargaz et la maintenance réalisée par un prestataire spécialisé. Ce type de réseau n'a aucun coût financier pour la commune. Il s'agit d'un service supplémentaire proposé aux usagers afin de leur permettre de diminuer leur budget énergétique.

A NOTER

Il est nécessaire que la commune ait un bourg avec une bonne densité de population. Par exemple, une commune de 1000 habitants avec un bourg concentré aura plus de chance de bénéficier d'un réseau de gaz qu'une commune de 1000 habitants avec de nombreux hameaux dispersés sur le territoire.





MARSEILLES-LES-AUBIGNY

Passage en LED, renouvellement de la mise en valeur de l'église par un éclairage dynamique ainsi que l'installation d'un éclairage urbain décoratif dans le jardin d'enfants

ÉCLAIRAGE PUBLIC

DÉVELOPPER, RENOUVELER, EXPLOITER LES INSTALLATIONS ET RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La compétence éclairage public est proposée de manière optionnelle aux collectivités. Le SDE18 réalise des travaux de rénovation et de construction de nouveaux points lumineux en apportant une expertise et des financements avantageux pour les collectivités.

Il propose également des prestations de maintenance de ces installations et de conseil afin de mieux maîtriser les consommations électriques.

Les équipements concernés par le transfert de la compétence sont :

- l'éclairage des voiries, des cheminements piétonniers, des parcs publics, petits équipements de loisirs (city stade, boulodrome)
- les éclairages extérieurs de mise en valeur des monuments publics

Ces équipements doivent être accessibles à partir du domaine communal et connectés sur le réseau d'éclairage public. Sont notamment exclus les illuminations festives et l'éclairage des terrains sportifs. Le sujet de l'impact de la pollution lumineuse sur la faune et la flore est également au cœur de l'action du SDE 18 lors de la réalisation des projets. L'enjeu est de concilier les enjeux de la biodiversité et les besoins des usagers.

POUR QUI

- Communes rurales et urbaines du Cher
- EPCI du Cher

MONTANT DE LA CONTRIBUTION

- **GESTION** : 2 € par habitant (forfait annuel)
- **MAINTENANCE** :
 - Support lanterne : 20 € par lanterne entretenue
 - Support à LED : 18 € par bloc LED



LOTS GÉOGRAPHIQUES MARCHÉS 2022-2025

LOT N°1 CENTRE CITEOS

N° vert gratuit 7j/7 et 24h/24
0800 46 38 79 ou 06 69 07 43 69

Pour les communes : St Germain du Puy
Berry Bouy – St Doulchard – Mehun sur Yèvre
Marmagne – St Michel de Volangis : **06 89 72 48 90**

LOT N°2 NORD-OUEST AEB ELECTRICITÉ

N° d'astreinte : 06 09 79 57 52
Tél. 02 48 23 54 64

LOT N°2 NORD-OUEST



LOT N°3 NORD-EST CITEOS

N° vert gratuit 7j/7 et 24h/24
0800 46 38 79
ou 06 89 72 48 90

LOT N°4 SUD-OUEST CITEOS

N° vert gratuit 7j/7 et 24h/24
0800 46 38 79
ou 06 69 07 43 69

LOT N°5 SUD-EST INEO

N° d'astreinte : 06 43 86 93 98
Tél. 02 48 27 16 40

Chargés d'affaires travaux
et maintenance SDE 18 :

- Vivien MOREAU : 02 19 00 00 12
Lot 1 Agglo Bourges Plus et lot 5
- David DAGOIS : 02 48 48 07 20
Lot 1 (hors Bourges Plus) et lot 4
- Willy JOSEPH : 02 48 48 07 21
Lot 2 et lot 3



Dans un souci d'efficacité, le SDE 18 a fait le choix de répartir le département en 5 lots géographiques avec des référents sur chaque lot.

LOT N°3 NORD-EST

CITEOS

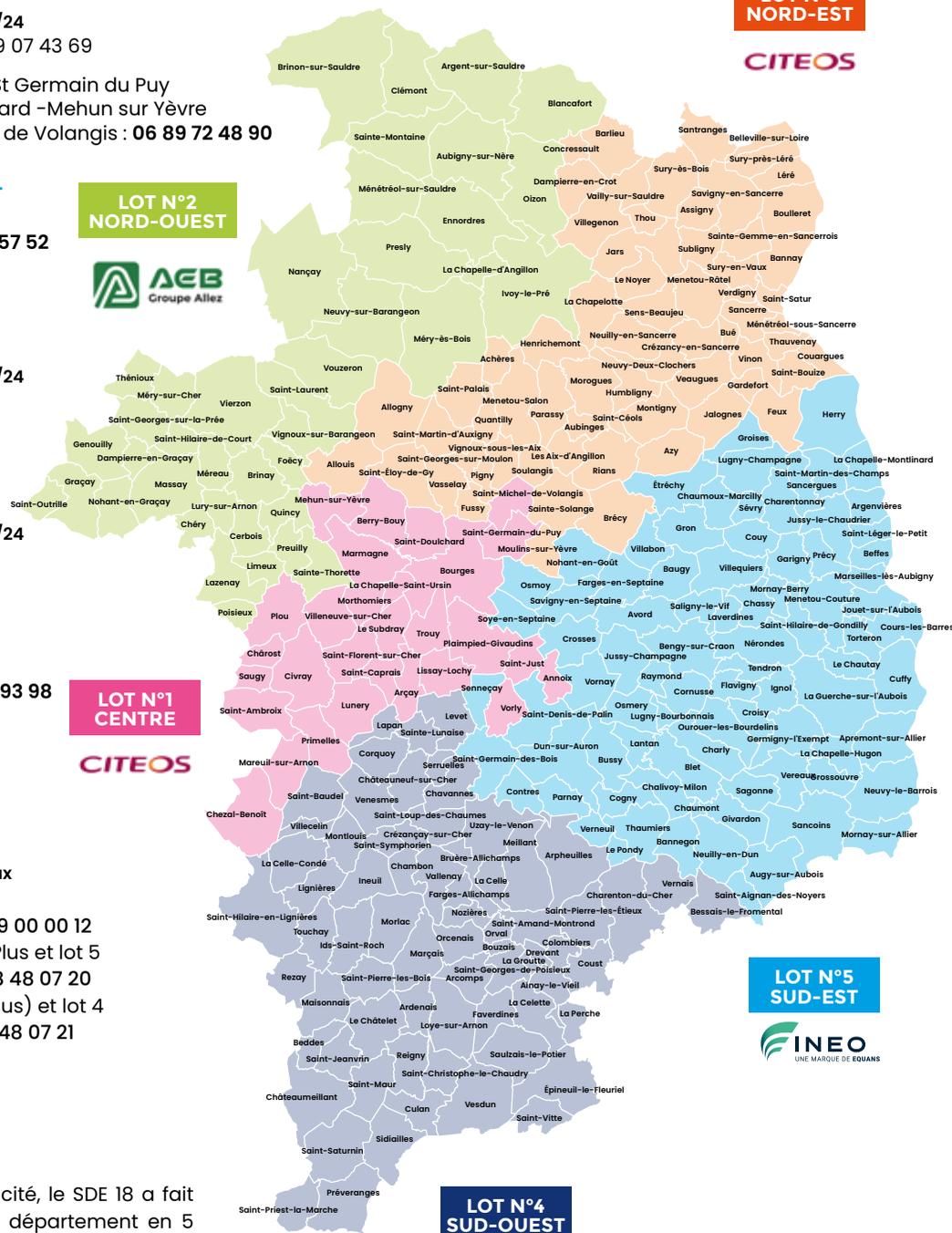
LOT N°1 CENTRE

CITEOS

LOT N°5 SUD-EST



LOT N°4 SUD-OUEST



ACTION DU SDE

2 FORMULES D'ADHÉSION

LE DIAGNOSTIC DE VOTRE INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC OFFERT

	Formule Complète		Formule Allégée	
	Collectivité	SDE 18	Collectivité	SDE 18
Maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en lumière du patrimoine, d'extension, de rénovation, de restitution		X		X
Maintenance préventive et curative Mise à disposition d'un module sur Latitude 18 pour faire les demandes d'intervention		X	X	
Gestion du patrimoine :		X		X
• Recensement des installations • Mise à jour de l'inventaire technique des ouvrages (plans, fiches techniques...)		X		X
• Assurances (aléas climatiques, dommages aux ouvrages, responsabilité civile)		X		X
• Charge d'exploitation : - Réponses aux Déclaration de projet de Travaux (DT) et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) - Déclaration au guichet unique - Autorisation d'accès au réseau 7j/7 24h/24 - Garant des procédures de sécurité - Rapport annuel d'exploitation		X	X	
• La prévision des investissements	X		X	
• La programmation des investissements		X		X
Consommation électrique des installations	X		X	



LES AVANTAGES DE LA LED

- + de 50% d'économies d'énergie
- Une solution alliant un éclairage économique, efficace et ajusté au domaine public
- Un éclairage plus adapté aux besoins des communes avec des possibilités d'abaissement ou d'extinction
- Un éclairage respectueux de l'environnement

ABAISSEMENT :

Réaliser une bonne étude avant la mise en œuvre des travaux d'éclairage public permet d'optimiser la recherche d'économie, au delà de la seule extinction. Ajuster la puissance, abaisser jusqu'à 80% lorsque c'est possible permettent de limiter le coût des factures énergétiques tout en conservant le service public par l'éclairage.


INFO +
**+ DE 63 000 POINTS LUMINEUX
GÉRÉS PAR LE SDE 18**

 MAÎTRISE
DE L'ÉNERGIE

 SIG - SYSTÈME
D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE

 MOBILITÉ
ÉLECTRIQUE

 INNOVATION
& NUMÉRIQUE
RESPONSABLE


PRESTATION 1

PLAN REVE

ÉCLAIRAGE ÉNERGIVORE

UN FINANCEMENT À HAUTEUR
DE **70%** POUR 2025.

1 197



c'est le nombre de ballons fluos
à remplacer dans le Cher

UNE OBLIGATION LÉGALE

L'arrêté du 27 décembre 2018 impose des mesures de protection interdisant notamment, à partir de 2025, les éclairages trop orientés vers le ciel et vétustes.

Ce texte est dans la continuité de la réglementation européenne de 2009 qui a déjà interdit la commercialisation des lampes à vapeur de Mercure (ballons fluos), trop énergivores, en 2015.



Exemples de ballons fluos et boules devant être supprimés d'ici 2025.

FINANCEMENT

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Dépose du matériel vétuste	70% facture HT + TVA	30% facture HT
Fourniture et pose matériel	70% facture HT + TVA	30% facture HT
Travaux liés, mise aux normes y compris de l'armoire de commande, terrassement, câblage.	70% facture HT + TVA	30% facture HT



INFO +

LA TECHNOLOGIE LED PERMET UNE MODULARITÉ AVEC DE L'ABAISSEMENT, DE LA DÉTECTION OU UNE COUPURE DE NUIT.



PLAN REVE 2023-2025

Depuis le 01/01/2023, le SDE18 a renforcé son accompagnement auprès des communes pour remplacer leurs éclairages énergivores avec un financement relevé à hauteur de 70% sur un montant total de travaux plafonnés à 70 000 € HT/an/commune.

Ce plan REVE 2023-2025 élargit significativement les sources lumineuses qui peuvent bénéficier de subventions majorées.

- Les luminaires équipés de sources énergivores (ballons fluorescents, halogènes, tubes fluorescents, incandescents), ainsi que les luminaires de type « boule » quelle que soit la source lumineuse (poursuite du Plan REVE actuel),
- Les luminaires SHP vétustes sans verrière, ni réflecteur et/ou ne respectant pas l'ULOR* définis dans l'article de l'arrêté du 27/12/2018 (nuisance lumineuse en direction du ciel).

*ULOR : (*Upward Light Output Ratio*) est « la proportion de flux des lampes de tous les luminaires considérés qui est émis au-dessus du plan horizontal passant par les luminaires dans leur position d'installation ».

- La modernisation des projecteurs de mise en valeur énergivores, à condition de prévoir ou d'intégrer un dispositif de coupure en milieu de nuit.

Les sources lumineuses concernées :



MAÎTRISE
DE L'ÉNERGIE



SIG - SYSTÈME
D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE



MOBILITÉ
ÉLECTRIQUE



INNOVATION
& NUMÉRIQUE
RESPONSABLE



PRESTATION 2

RÉNOVATION

HORS MAINTENANCE

ÉCLAIRAGE PUBLIC

UN FINANCEMENT
À HAUTEUR DE **50%**



INFO +

ACCOMPAGNEMENT DANS LA MODERNISATION
DE VOTRE ÉCLAIRAGE PUBLIC D'UN SECTEUR DE
VOTRE COMMUNE PAR NOS CHARGÉS D'AFFAIRES

Modernisation de l'éclairage vétuste de votre commune par un éclairage plus performant (hors Plan REVE) : cette prestation intègre le changement des crosses et des lanternes, ou de l'ensemble mâts crosses et des lanternes.

La maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques, la vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation.



UNE RÉNOVATION PERMET DE :

- réduire la consommation d'énergie électrique;
- de limiter et de lutter contre la pollution lumineuse grâce à un choix judicieux des luminaires et projecteurs ;
- d'améliorer la qualité de l'éclairage par l'optimisation de la répartition des foyers lumineux ;
- sécuriser et faciliter les déplacements nocturnes ;

FINANCEMENT

	Participation SDE18	Participation collectivité
Travaux de rénovation hors forfait maintenance	50% HT + TVA	50% facture HT

PRESTATION 3

EXTENSION ÉCLAIRAGE PUBLIC

UN FINANCEMENT
À HAUTEUR DE 50%

Le SDE18 finance à hauteur de 50% vos travaux d'extension d'éclairage public pour les collectivités adhérentes.

→ Exemple de projets d'extension d'un réseau d'éclairage public :
un lotissement communal, une zone d'activités, un parking d'école municipale...



FINANCEMENT

	Participation SDE18	Participation collectivité
Pose de lanternes ou projecteurs en aérien ou sur façade,	50% HT + TVA	50% facture HT
Pose de candélabres sur réseau existant ou à créer		
Extension simple du réseau d'éclairage public	50% HT + TVA	50% facture HT
Mise en place de matériels EP en provisoire à la demande de la collectivité	0%	100%



INFO +

SI UNE NOUVELLE COMMANDE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EST NÉCESSAIRE : LA DEMANDE DE RACCORDEMENT POUR LA MISE EN PLACE DU COMPTEUR EST À LA CHARGE DE LA COMMUNE ET DOIT ÊTRE ADRESSÉE À ENEDIS.



MAÎTRISE
DE L'ÉNERGIE



SIG - SYSTÈME
D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE



MOBILITÉ
ÉLECTRIQUE



INNOVATION
& NUMÉRIQUE
RESPONSABLE



PRESTATION 4

VALORISATION DU PATRIMOINE PAR LA LUMIÈRE

UN FINANCEMENT
À HAUTEUR DE 50%



INFO +

LES LUMIÈRES ÉCLAIRANT LE PATRIMOINE
DOIVENT ÊTRE ÉTEINTES AU PLUS TARD
À 1 H DU MATIN

Dans les communes du département, nous pouvons admirer un patrimoine architectural incroyablement riche, valorisable la nuit.

Pour cette raison et depuis des années, le SDE18 vous accompagne dans les projets de mise en valeur extérieure par la lumière afin de profiter, aussi bien de jour que de nuit, de la beauté des richesses patrimoniales départementales.

Le SDE18 a mis en place des outils d'aide à la décision et une procédure permettant aux décideurs d'apprécier les principes de conception lumière :

- Un dossier technique de conception intégrant une infographie
- Des séances d'essais sur site, permettant de valider les effets de lumière, l'implantation et l'intégration des matériels
- Des réglages finaux en présence des décideurs
- La rénovation de la mise en lumière peut être prise en charge par le nouveau plan REVE (Voir le détail page 24) lorsque le matériel en place est énergivore et qu'une coupure va être prévue en milieu de nuit.



Mise en lumière du Château de Mehun sur Yèvre

FINANCEMENT

	Participation SDE18	Participation collectivité
Plan lumière Mise en lumière de monuments Travaux souterrain, aérien, fourniture et pose du matériel	50% HT + TVA	50% HT

Les modifications de la programmation dans les trois années suivant la réception sont à la charge de la collectivité.



Mise en valeur de la Basilique de Châteauneuf sur Cher



Le choix et l'implantation des matériels se font toujours dans un souci d'éclairage durable (faible consommation, pérennité de l'ouvrage, préservation de la biodiversité...), en évitant autant que possible les effets d'éblouissement et l'intégration esthétique et environnementale des édifices ou espaces naturels mis en valeur.

La prise en compte des espèces lucifuges et notamment des chauve-souris est un élément majeur de l'étude que ce soit pour maintenir les gîtes en place, ou pour permettre aux espèces de (re)venir s'installer lorsque des colonies sont présentes localement.

Participer activement au maintien de la biodiversité et à l'élargissement de la trame noire dans notre département est un enjeu important de l'éclairage public (n'hésitez pas à contacter l'Association «Chauve qui Peut»).

Les opérations de mise en lumière du patrimoine comprennent les éclairages de mise en valeur des monuments publics, bâtiments ou ouvrages, et visibles de l'extérieur (hormis mobilier et ornement intérieur).

✓ **A noter que l'association « Chauve qui peut »** (association qui pour but d'aider à l'étude et à la protection des chauves-souris de la région) intervient pour veiller à la protection de la faune lucifuge dans le Cher en partenariat avec le SDE 18.



Mise en lumière du rond point de la Pomme à Saint Martin d'Auxigny



Mise en lumière de l'Eglise de Chârost.



MAÎTRISE
DE L'ÉNERGIE



SIG - SYSTÈME
D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE



MOBILITÉ
ÉLECTRIQUE



INNOVATION
& NUMÉRIQUE
RESPONSABLE



PRESTATION 5

MAINTENANCE PRESTATION CLÉ EN MAIN

Lorsque la collectivité adhère à la formule complète (voir page 23), elle bénéficie de l'entretien permanent de son parc d'éclairage public.



LES PRESTATIONS DE MAINTENANCE

- Changement systématique des sources tous les 4 ans : après chaque renouvellement de marché, à l'exception des ballons fluo (interdits depuis 2015) et des LEDs.
- Les visites préventives (4 par an) :
 - 1 visite « complète » avec nettoyage des lanternes 1 fois/an
 - 3 visites trimestrielles intermédiaires de vérification de fonctionnement
- Intervention pour le remplacement et la réparation en cas de panne ou d'incident :
 - la collectivité déclare la panne sur **LATITUDE 18** via son identifiant personnalisé.



LES PRESTATIONS D'EXPLOITATION

- Responsabilité de la sécurité du réseau
- Mise à jour des bases de données techniques
- Enregistrement sur le guichet unique,
- Réponses aux DT et DICT,
- Édition d'un rapport annuel d'exploitation
- Modifications des horaires d'allumage et d'extinction dans la limite de 4/an sous réserve d'une demande écrite dans un délai de 15 jours avant l'évènement.



CONTACT

Retrouvez votre commune sur la carte des lots page 22



LES DÉCLARATIONS DE DYSFONCTIONNEMENT SONT À RÉALISER SUR LATITUDE 18.

MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

CONSEILLER DANS LA MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET LA RÉALISATION DE PROJETS

Le SDE18 s'engage auprès des collectivités qui le souhaitent en leur apportant des conseils d'experts et des financements d'actions permettant de faire des économies d'énergie dans leurs bâtiments.

Enfin, le SDE 18 apporte ses services pour aider au développement des énergies renouvelables.

POUR QUI

→ Communes et EPCI du Cher

MONTANT DE LA CONTRIBUTION

→ « **PACK ÉNERGIE BASIQUE** » :

0.80€/hab/an pour une commune

0.40€/hab/an pour une intercommunalité

→ « **PACK ÉNERGIE ESSENTIEL** » :

1.20€/hab/an pour une commune

0.60€/hab/an pour une intercommunalité

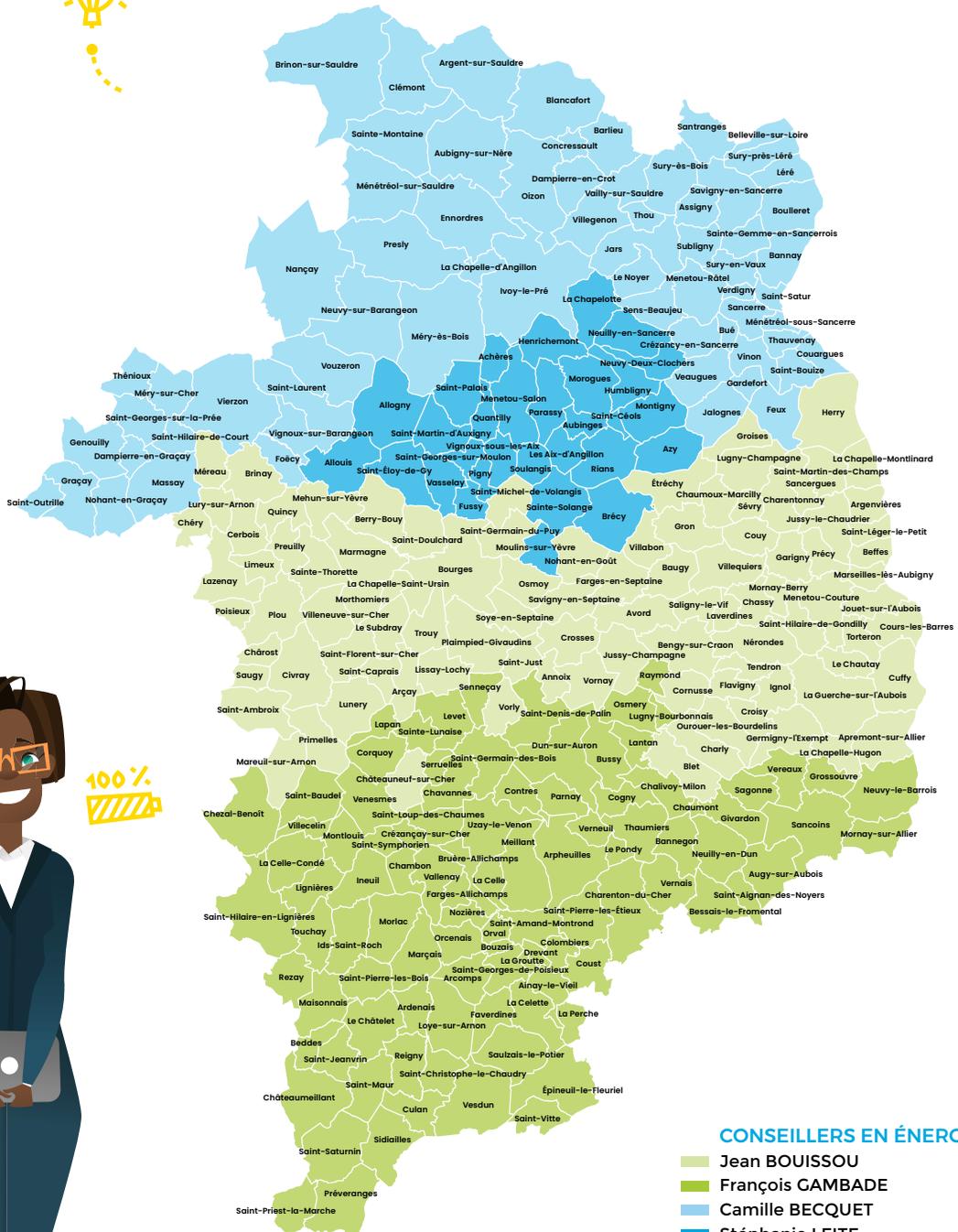
→ « **PACK ÉNERGIE PREMIUM** » :

1.50€/hab/an pour une commune

0.75€/hab/an pour une intercommunalité



RÉPARTITION DES CONSEILLERS EN ÉNERGIE 2025



100%

CONSEILLERS EN ÉNERGIE 2025

- Jean BOUSSOU
- François GAMBADE
- Camille BECQUET
- Stéphanie LEITE

CONTACT

energie@sde18.com

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

un accompagnement personnalisé en fonction de vos besoins via une convention de 4 ans

Un engagement mutuel entre la collectivité et le SDE 18 pour la revitalisation du patrimoine bâti et l'amélioration du confort des bâtiments.

3 OPTIONS POSSIBLES

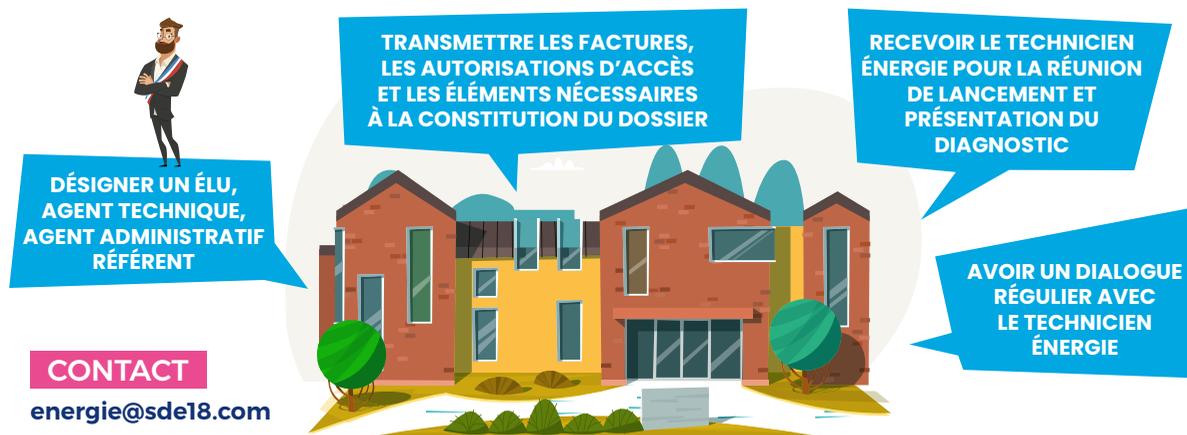
- Le pack énergie **basique** Le pack énergie **essentiel** Le pack énergie **premium**

1 technicien référent pour toute la durée de la convention

LE RÔLE DU TECHNICIEN ÉNERGIE



LE RÔLE DE LA COMMUNE ADHÉRENTE



CONTACT
energie@sde18.com



SIG - SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE



INNOVATION & NUMÉRIQUE RESPONSABLE



PRESTATION 1

PACK ÉNERGIE BASIQUE

Le pack BASIQUE est à destination des collectivités qui, ayant démarré les rénovations énergétiques de leur patrimoine bâti depuis plusieurs années, connaissent parfaitement leurs bâtiments, ont déjà un programme d'investissement pensé sur plusieurs années et qui souhaitent rester actrices de leur transition énergétique et maîtriser au mieux leur consommation. Il n'est donc pas conseillé en toute première adhésion.

IL A POUR OBJECTIF D'ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LEUR DÉMARCHE DE :

- Suivi des consommations « statiques » afin de repérer des discordances de facturation/de tarification/d'abonnement
- Sensibilisation/optimisation aux usages

PACK ÉNERGIE BASIQUE	0.80€/hab/an pour une commune	<ul style="list-style-type: none"> • Le « suivi des consommations énergétiques » sur un maximum de 10 bâtiments de la collectivité • Le Conseil Ponctuel en Energie • La Sensibilisation aux usages • La valorisation des CEE
	0.40€/hab/an pour une intercommunalité	

LE SUIVI DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES :

- Il consiste à pouvoir suivre au cours de l'année et sur plusieurs années l'évolution des consommations énergétiques de chacun des bâtiments intégrés à la convention ainsi que les coûts associés.

LE CONSEIL PONCTUEL EN ENERGIE :

- Il englobe la totalité des échanges qui peuvent avoir lieu entre le Technicien Energie SDE18 et la collectivité que ce soit à la suite d'une visite de bâtiment, d'une réunion de sensibilisation ou de l'envoi d'un suivi de consommations énergétiques

LA SENSIBILISATION AUX USAGES :

- Le SDE18 propose une sensibilisation aux bons usages des bâtiments.



IMPORTANT

La collectivité adhérente s'engage à participer activement à la réalisation du suivi des consommations énergétiques avec :

- La désignation de référents,
- La fourniture des documents (données fournisseurs, factures, ...), l'accès à CHORUS PRO
- Les informations sur les modifications apportées aux bâtiments



PARCOURS POUR LA VALORISATION DES CEE

Réunion pour définition du projet
Réception des devis avant acceptation et analyse des travaux éligibles
Rédaction et envoi de l'attestation de cession
Après les travaux, envoi des attestations sur l'honneur
Réception des factures, analyse et validation
Reversement des sommes perçues sous réserve du respect des critères

Collectivité adhérente
Convention de 4 ans

Montant
selon les fiches
standardisées CEE

LA VALORISATION DES CEE :

→ La commune cède les CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) générés par les travaux. Ils sont valorisés par le SDE 18 qui reverse 100% des sommes perçues. L'aide apportée par le SDE 18 est cumulable avec les aides de type DETR et Région.

PRESTATION 2

PACK ÉNERGIE ESSENTIEL

Le pack ESSENTIEL est à destination des collectivités qui entrent en réflexion sur leurs consommations énergétiques ou qui, bien qu'ayant parfois déjà engagé des travaux sur certains bâtiments, ressentent le besoin d'organiser et de prioriser leurs actions.

Elle inclut l'ensemble des accompagnements du « pack énergie Basique » et y ajoute le suivi énergétique du bâti ; le conseil en énergies renouvelables et l'animation thermographique.

PACK ÉNERGIE ESSENTIEL	1.20€/hab/an pour une commune	<ul style="list-style-type: none"> • Prestations du « Pack Energie Basique » + • Le « suivi énergétique du bâti » • Le Conseil en Energies Renouvelables • L'Animation thermographique des bâtiments
	0.60€/hab/an pour une intercommunalité	

LE SUIVI ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI

en lien avec le Technicien Energie SDE 18 comprend :

- Le suivi des consommations
- L'analyse détaillée des éléments du patrimoine et la priorisation des actions à mener
- L'animation auprès des élus, techniciens et autres acteurs locaux.

Il se compose de deux bilans énergétiques sur les 4 ans couvrant un maximum de 10 bâtiments sélectionnés dans la convention.



LE CONSEIL EN ENERGIES RENOUVELABLES :

Il s'agit d'un premier niveau de conseil simplifié sur des sujets concernant les énergies renouvelables (ENR). Ces conseils ne constituent, en aucun cas une étude de faisabilité d'un projet de développement d'ENR.

Ils peuvent prendre entre autres, la forme de :

- L'aide au repérage de sites potentiels pour le développement de projets photovoltaïques
- La mise en contact avec la SEM ENR CVL lorsque la taille du projet est pertinente,
- Du conseil sur l'opportunité de réaliser des projets en ENR thermiques ou électriques y compris visite du site si nécessaire.
- L'orientation vers des bureaux d'études et professionnels qualifiés

L'Animation thermographique des bâtiments : Elle permet de visualiser les problèmes d'isolation d'un bâtiment et est un bon outil d'aide à la décision.

- Conditions particulières d'intervention (saison, température...)
- Réalisation de thermogrammes à l'intérieur du bâtiment montrant les principaux défauts
- Présentation directement via la caméra ou par un diaporama des points sensibles principaux

PRESTATION 3

PACK ÉNERGIE PREMIUM

Le pack PREMIUM est à destination des collectivités qui ont déjà ou qui souhaitent engager une réflexion sur leurs consommations énergétiques mais qui anticipent aussi un besoin plus poussé pour se lancer dans l'action et les travaux à proprement parlé.

Elle inclut l'ensemble des accompagnements du « pack énergie Essentiel » et y ajoute l'Accompagnement dans les démarches d'audit énergétique.

PACK ÉNERGIE PREMIUM	1.50€/hab/an pour une commune	<ul style="list-style-type: none"> • Prestations du Pack Energie Essentiel » + L'Accompagnement dans les démarches d'audit énergétique • L'accompagnement à l'étude de faisabilité, étude préalable au transfert de compétence «Chaleur et froid»
	0.75€/hab/an pour une intercommunalité	

L'ACCOMPAGNEMENT DANS LES DÉMARCHES D'AUDIT ÉNERGÉTIQUE :

→ Il se concrétise par la proposition à la collectivité d'un ou plusieurs bureaux d'études pré-sélectionnés par le SDE18 par voie de marché public et qui réaliseront les audits énergétiques selon un cahier des charges reconnu.

Un plan de financement complémentaire à l'adhésion est proposé pour ces audits énergétiques puisqu'ils ne sont pas réalisés en interne. Le SDE18 a la charge d'optimiser les subventions liées à ces audits via divers programmes.

POUR LES COMMUNES INTÉGRANT LA STRATÉGIE « RÉSEAUX DE CHALEUR ET FROID »

L'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ CHALEUR PRÉALABLE AU TRANSFERT DE COMPÉTENCE « CHALEUR ET FROID » :

→ Cet accompagnement est mobilisable uniquement pour les collectivités qui disposent d'une étude d'opportunité à la création d'un réseau de chaleur et de froid sur leur territoire et qui entrent dans la **stratégie de la Régie Chaleur**, détaillée dans son propre règlement technique et financier.

Il ne permet pas l'obtention d'une étude de faisabilité (qui reste à la charge financière de la collectivité) mais il l'accompagne dans sa réalisation (montage du marché, recherche des financements et montage des dossiers afférents) dans l'optique d'un transfert de compétence chaleur à la Régie une fois la faisabilité avérée.



PRESTATION 4

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

(DANS LE PACK À PARTIR DU ESSENTIEL)

LE SDE 18 VOUS ACCOMPAGNE

- Via la cellule ENR Thermiques du Cher
- Via la SEM ENERCVL



**LA CELLULE ENR DU CHER : CELLULE D'ANIMATION
ET DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES
THERMIQUES DANS LE CHER**

Le SDE 18 a développé un partenariat avec l'ALEC18 et AdeFibois pour créer une cellule ENR Thermiques. Cette cellule d'animation opère sur tout le Cher et accompagne l'ensemble des projets de production et distribution de chaleur renouvelable.

Elle s'adresse aux porteurs de projets publics ou privés (à l'exclusion des particuliers) sur l'ensemble du département du Cher.

LES OBJECTIFS DE LA CELLULE

- Assurer la promotion des ENR thermiques
- Accompagner techniquement les porteurs de projets d'installations utilisant des énergies renouvelables thermiques
- Favoriser l'émergence, la conception, le financement, la réalisation et la bonne exploitation de nouvelles installations d'ENR thermiques.

Les énergies renouvelables visées sont les suivantes : le bois déchiqueté (granulés de bois à défaut d'une autre solution ENR adaptée), la géothermie, le solaire thermique et la récupération de chaleur fatale (la chaleur fatale est la chaleur générée par un procédé dont l'objectif premier n'est pas la production d'énergie).

Cette cellule est issue du travail collaboratif entre **Adefibois Berry, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Cher (Alec 18) et le SDE 18**



CONTACT

**Le Technicien Energie de la collectivité.
Il fera le relais vers la cellule Enr thermiques, autant que nécessaire.**



LA SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE

EneR CENTRE VAL DE LOIRE

100%




Vous avez un projet d'une surface supérieure à 500 m² en lien avec les énergies renouvelables électriques ?

EneR CENTRE-VAL DE LOIRE porte des projets de photovoltaïque, d'éolien et d'hydroélectricité dans toute la région et au-delà.

ENER CENTRE-VAL DE LOIRE VOUS PROPOSE 3 TYPES D'ACCOMPAGNEMENTS :

- **Développement en propre (tiers investissement)** : portage de projets d'énergies renouvelables en propre, de la prospection à la réalisation de l'installation en passant par l'obtention du permis de construire.
- **Co-Développement (la collectivité fait partie de la société de projet)** : apport d'une expertise technique et d'un réseau institutionnel pour l'émergence des projets d'énergies renouvelables.
- **Accompagnement** : prestations pour accompagner les collectivités dans le déploiement des énergies renouvelables sur leur territoire (assistance à maîtrise d'ouvrage, diagnostic territorial, conseil technique (notamment l'**auto-consommation** et autoconsommation collective peuvent être également étudiées pour des projets conséquents, etc.).

Exemples de projets sur le Cher :



- **Installation d'une ombrière photovoltaïque d'une surface de 2500 m² solarisés sur le parking de l'entreprise HEFED (La Bovida) à Bourges** : La centrale construite représente une puissance de 500 kWc qui sont injectés directement dans le réseau de distribution public.



- **Construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien centre d'enfouissement technique de FUSSY (en cours)**. Ce projet, d'une puissance estimée à 9 MWc devrait permettre la production d'environ 10,2 GWh d'électricité renouvelable.



CONTACT

**Le Technicien Energie de la collectivité.
Il fera le relais vers la SEM jusqu'à la première présentation.**



SIG - SYSTÈME
D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE



MOBILITÉ
ÉLECTRIQUE



INNOVATION
& NUMÉRIQUE
RESPONSABLE



PRESTATION 5

RÉGIE « RÉSEAU DE CHALEUR ET DE FROID »

Prestation conditionnée à la présence de la commune dans une des zones d'intérêt définies dans le schéma directeur des réseaux de chaleur du Cher.



ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

→ Portage Collectivité / SDE18

Réalisation par la Cellule Enr Thermique du Cher avec la participation technique du SDE18 et la participation financière du SDE18 qui règle le reste à charge (après subvention ADEME/Région) via ses subventions à la Cellule.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ

- **Portage Collectivité :**
publication et attribution du marché d'étude de faisabilité ;
dépôt du dossier de subvention
- **Accompagnement du SDE 18 :**
 - Consultation : CCTP ; Analyse des offres et aide à la décision sur le choix du bureau d'étude ; Montage du dossier de subvention ADEME
 - Suivi de la réalisation de l'étude : Présence aux réunions de travail ; Fourniture des éléments en possession du SDE 18 via le pack énergie ; Relecture technique des éléments présentés par le bureau d'études.

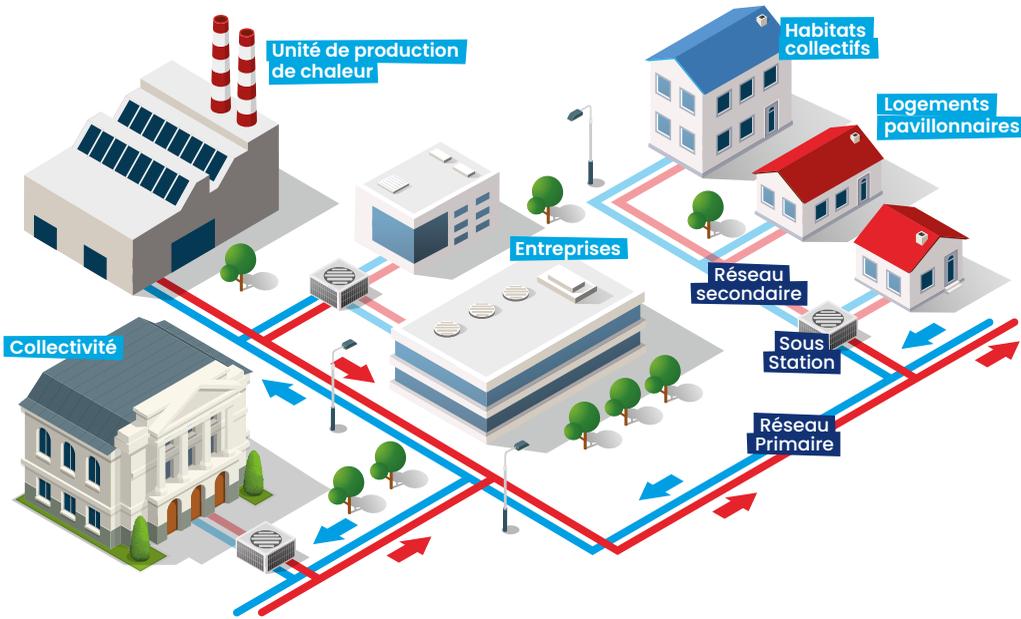
INVESTISSEMENT

→ Portage Régie 100%

FONCTIONNEMENT / EXPLOITATION

→ Portage Régie 100%

Lien avec la collectivité : contractualisation via les polices d'abonnement et le règlement de service. Définition du prix de la chaleur vendue par la Régie à la Collectivité.



CONTACT

Antoine CALLU, Directeur de la régie
→ a.callu@sde18.com



SIG

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

FACILITER L'ACCÈS AUX DONNÉES CADASTRALES

Le SDE18 a créé une plateforme web cartographique - www.latITUDE18.fr afin de faciliter l'accès aux données cadastrales. Y figurent la plupart des réseaux (électriques, gaz, éclairage public, eau...), les documents d'urbanisme, de gestion des cimetières, des bilans énergétiques des bâtiments communaux... et toutes autres informations géographiques relatives aux territoires des collectivités.

POUR QUI

→ Communes, EPCI du Cher et partenaires du SDE 18

MONTANT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE

→ Numérisation du cadastre et SIG en Extranet :

- Forfait complet : 0,50 € par habitant
- Forfait allégé : 0,10 € par habitant



LATITUDE 18



→ ACCÈS RESTREINT À LA PLATEFORME APRÈS DÉLIVRANCE D'UN CODE D'ACCÈS INDIVIDUEL



Extraits du site www.latitude18.fr

Pour les collectivités adhérentes qui le demandent, et après accord sur les modalités de participation financière, le SDE 18 met en commun ses moyens techniques afin de :

- Doter les collectivités adhérentes du cadastre numérisé,
- Doter les collectivités adhérentes de moyens technologiques permettant la consultation de la Base de Données Territoriales (BDT),
- Doter les collectivités adhérentes d'une aide technique à la gestion de leurs installations (diagnostics, formation, etc...),
- Apporter aux collectivités adhérentes une aide technique à la gestion d'un Système d'Information Géographique,
- Développer l'enrichissement des données alphanumériques et graphiques de la B.D.T.

LA FORCE DE **LATITUDE 18** :

- des mises à jour régulières des données
- une évolution adaptée à vos besoins
- un accès personnalisé pour chaque commune
- des outils collaboratifs pour enrichir les informations liées à votre collectivité
- le patrimoine de l'éclairage public intégralement géoréférencé



INFO +

UN DES CANDÉLABRES DE VOTRE COMMUNE EST EN PANNE ET VOUS SOUHAITEZ LE SIGNALER ? RIEN DE PLUS SIMPLE, IL VOUS SUFFIT DE FAIRE VOTRE DÉCLARATION DIRECTEMENT SUR WWW.LATITUDE18.FR DEPUIS LE FORMULAIRE EN CLIQUANT SUR LE POINT LUMINEUX OU L'ARMOIRE EN QUESTION.



PRESTATION 1

FORFAIT COMPLET SIG



Il comprend l'hébergement d'un nombre illimité de couches telles que le plan cadastral informatisé (PCI-vecteur) labellisé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ainsi que les données foncières de la DGFIP (MAJIC III), l'ensemble des réseaux existants (électriques, gaz, éclairage public, les documents d'urbanisme, le référentiel à grande échelle de l'IGN, les monuments historiques, les hydrants du SDIS, les orthophotoplans, les données de la DREAL Centre, etc...)

CONTRIBUTION FORFAITAIRE

→ 0,50 € par habitant



PRESTATION 2

FORFAIT ALLÉGÉ

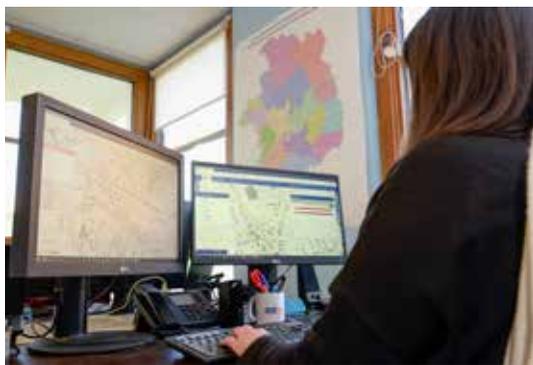
→ Réservé aux collectivités disposant en interne de leur propre SIG.

Il comprend l'hébergement d'un nombre limité de couches, à savoir les réseaux électriques, gaz et éclairage public ainsi que le fond de plan cadastral. Cette formule n'est accessible qu'aux collectivités disposant en interne de leur propre SIG.

La délibération de la collectivité doit explicitement préciser le souhait d'accéder à Latitude 18 selon le forfait allégé.

CONTRIBUTION FORFAITAIRE

→ 0,10 € par habitant



MOBILITÉ
ÉLECTRIQUE



INNOVATION
& NUMÉRIQUE
RESPONSABLE



PRESTATION 3

LES FORMATIONS



**100% PRIS EN CHARGE
PAR LE SDE 18**

LE SDE 18 propose des sessions de formation pour découvrir et utiliser l'ensemble des fonctionnalités de LATITUDE 18. Session de 3h dispensée par une formatrice du SDE 18.

Formation gratuite ouverte aux secrétaires de mairies et d'EPCI, aux agents techniques et aux élus.

- Déclenchement de la formation à partir d'une dizaine d'inscriptions.
- Des formations sont réalisées tout au long de l'année.

Pour vous inscrire, n'hésitez pas à solliciter le SDE 18 : sig@sde18.com



PROGRAMME DE LA FORMATION

- Prise en main et connexion à l'application Latitude 18
- Les outils
- Utilisation de base
- Les couches disponibles
- Localiser
- Sélection des objets
- Mise à jour des données (initialisation)
- Cartographie des données

PRESTATION 4

PRESTATION DE CARTOGRAPHIE



Il s'agit de mettre à disposition des utilisateurs, via Latitude 18 ou le site du SDE 18, diverses cartes sur des thématiques différentes (limites administratives, démographie, occupation du sol, évolution de la tache urbaine, mobilité...) à l'échelle départementale.

Ces cartes sont imprimables ou téléchargeables.

IMPRESSION DE LA CARTE EN FORMAT A0

- Noir et Blanc : 9,50 €
- Couleur : 9,90 €



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

DÉVELOPPER UNE OFFRE ADAPTÉE À L'ÉVOLUTION DES BESOINS DE RECHARGE

EN 2023, le SDE 18 s'est lancé dans la réalisation d'un SDIRVE. Il a par la suite établi une stratégie de déploiement conformément aux besoins indiqués dans le SDIRVE et à ses objectifs d'aménagement du territoire.

Le SDE 18 a mis en place sa propre stratégie dans un nouveau règlement technique et financier avec la mise en place de catégorie par borne qui définit un niveau d'investissement compatible avec la rentabilité de la borne :

- Bon usage et bonne perspective
- Bonne perspective mais usage faible
- Peu d'usage et peu de perspective.

POUR QUI

- Communes et EPCI du Cher

MONTANT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE

- **910 € par borne installée, en service et en fonctionnement**
(forfait annuel calculé au pro rata temporis la 1^{ère} année)



GLOSSAIRE

IRVE : Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique

SDIRVE : Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques

Pdc : Point de Charge



PRESTATION 1

L'INSTALLATION DE BORNES SUR LE DÉPARTEMENT DU CHER



Prestation dont le taux de financement est conditionné à l'intégration de la demande dans la stratégie IRVE du SDE 18.

Branchement : 70% collectivité / 30% SDE 18

Investissement

IRVE incluse dans la stratégie

IRVE + travaux : 50%/50%

Point de charge supplémentaire à la Stratégie

IRVE + Travaux : 100% à la charge de la collectivité

Puissance supérieure à celle définie dans la stratégie

IRVE : 100% du surcoût par rapport à l'IRVE prévue dans la stratégie

Exploitation

IRVE incluse dans la stratégie

Forfait annuel par IRVE ; calculé au prorata du temps de service pour la première année de mise en service

Point de charge supplémentaire à la Stratégie

100% du surcoût d'exploitation à la charge de la collectivité calculé sur la base du contrat de quasi régie MODULO/SDE 18

Puissance supérieure à celle définie dans la stratégie

100% du surcoût d'exploitation à la charge de la collectivité calculé sur la base du contrat de quasi régie MODULO/SDE 18



CONTACT

mobilite@sde18.com



Exemple 1

La stratégie prévoit une IRVE 1 PdC 7kVA (env 2000€ fourniture).

Travaux hors branchement estimé à 5000€.

Cas 1

Investissement : La collectivité valide la stratégie

- SDE 18 : 50% de 5000€ + 50% de 2000€ = 3500€
- Collectivité : 50% de 5000€ + 50% de 2000€ = 3500€

Exploitation : Forfait de 910€ /an (prix 2024)

Cas 2

Investissement : La collectivité souhaite une IRVE à 2 PdC (env 4400€)

- SDE 18 : 50% de 5000€ + 50% de 2000€ = 3500€
- Collectivité : 5000€ + 4400€ - 3500€ = 5900€

Exploitation : Forfait de 910€ + 600 € de surcoût de maintenance préventive pour le point de charge supplémentaire : 1510 €

Cas 3

Investissement : La collectivité souhaite une IRVE à 1 PdC à 25 kVA (env 15 000€)

- SDE 18 : 50% de 5000€ + 50% de 2000€ = 3 500€
- Collectivité : 50 % de 5000€ + 15 000€ - 3 500 = 16 500€

Exploitation : Forfait de 910€ + 888€ de surcoût de maintenance préventive pour le point de charge supplémentaire : 1 798€

Exemple 2

La stratégie ne prévoit pas d'IRVE supplémentaire sur le territoire de la collectivité demandeuse.

La collectivité souhaite installer 1 IRVE 1 pdc 7kVA

Le SDE 18 prend en charge l'étude par son entreprise de travaux pour pouvoir effectuer le raccordement et 30% du branchement.

La collectivité prend en charge 100% des travaux et de l'IRVE soit pour une IRVE 1 pdc :

$$5\ 000 + 2\ 000 = 7\ 000\text{€}$$

Exploitation : Forfait de 910€ /an

**Montants estimatifs donnés à titre d'indication*

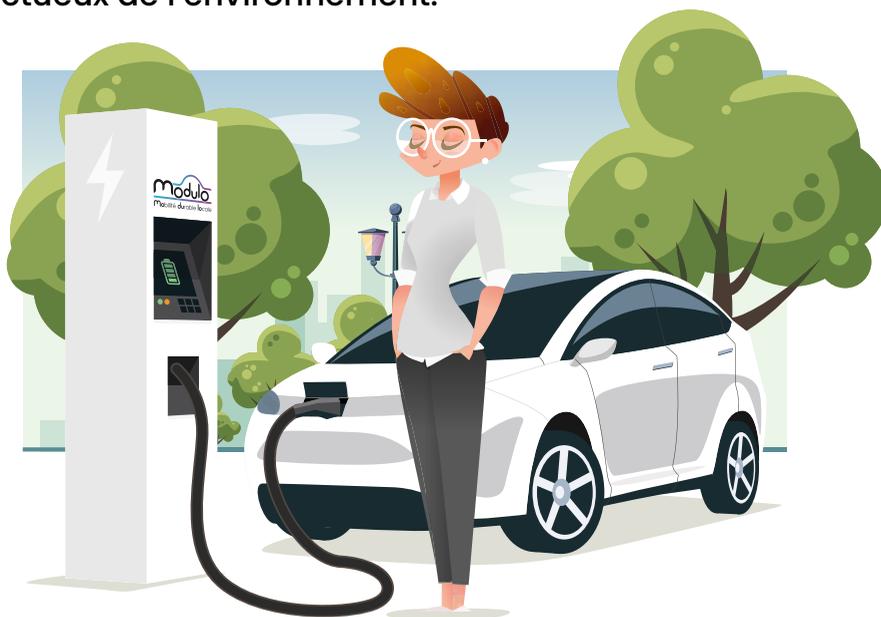


PRESTATION 2

UNE AIDE POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE POUR VOTRE COLLECTIVITÉ

JUSQU'À 1 500 € DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE NEUF OU D'OCCASION

Le SDE 18 a mis en place une aide financière de 1 500 € maximum afin d'aider les collectivités qui souhaitent s'équiper de véhicules plus respectueux de l'environnement.



- Il faut que le véhicule soit 100% électrique et que l'achat ne soit pas effectué avant la demande.
- Pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion (dans la limite de 2 véhicules/an/collectivité adhérente)

Etape 1	Etape 2	Etape 3
Demande par courrier avec caractéristiques + plan de financement	Passage et vote en Bureau Syndical (Procédure de 3 mois environ)	Versement de la subvention après réception de la facture acquittée

INNOVATION & NUMÉRIQUE RESPONSABLE

ACCOMPAGNEMENT DES EXPÉRIMENTATIONS EN ÉCLAIRAGE PUBLIC ET EN ÉNERGIE

Le SDE 18 encourage l'innovation dans la réalisation des projets des collectivités en les accompagnant dans leurs expérimentations en matière d'éclairage public et d'énergie.

Il leur apporte un soutien financier supplémentaire pour faciliter la mise en œuvre de solutions novatrices. À partir de 2025, le SDE 18 intègre également le numérique dans sa stratégie de développement, reconnaissant son caractère transversal et son impact sur l'ensemble des domaines d'intervention. Cette évolution permettra de renforcer l'innovation et d'optimiser les services proposés aux communes.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE RESPONSABLE

SUIVI PAR CAPTEURS DE VOS CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET SUPERVISION DE VOTRE SYSTÈME DE CHAUFFAGE

LE SDE 18 INTÈGRE LE NUMÉRIQUE POUR ACCOMPAGNER LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS VOS BÂTIMENTS PUBLICS

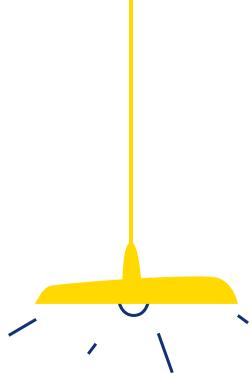
En 2025, le SDE 18 franchit une nouvelle étape en intégrant le numérique dans ses services pour mieux accompagner les communes dans la maîtrise de l'énergie. Cette évolution s'inscrit dans une stratégie plus large qui sera progressivement déployée, tout en s'appuyant sur un outil connu de tous : Latitude 18 !

Ce que cela signifie pour vous :

- Un nouvel accompagnement numérique
 - Création du «Pôle» Transition énergétique et Numérique Responsable»
 - Développement d'outils numériques pour une gestion optimisée de l'énergie
- 2025, lancement des premiers projets
 - Appel à candidature – Innovation, application et Numérique responsable
 - Installation de capteurs intelligents dans vos bâtiments pour collecter des données sur l'énergie et l'usage des locaux
 - Analyse des données par les Techniciens Énergie du SDE 18
 - Propositions d'amélioration pour optimiser les consommations et sensibiliser élus et utilisateurs
- Des résultats attendus :
 - Jusqu'à 12% de réduction de la consommation énergétique, selon les premiers retours d'expérience
 - Une baisse visible sur vos factures, sans perte de confort

En intégrant le numérique dans ses prestations, le SDE 18 anticipe les besoins de demain des collectivités pour une transition énergétique adaptée. Rejoignez-nous dès maintenant pour participer à cette innovation !





LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA SUPERVISION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans un monde en constante évolution numérique, le SDE18 s'engage pleinement dans cette transition en proposant une solution innovante pour ses communes et EPCI adhérentes : la supervision à distance de l'éclairage public.

→ Dès 2025, l'ambition est de permettre à toutes les communes et EPCI du Cher de programmer, allumer et éteindre leur éclairage public à distance, depuis un simple ordinateur ou même un smartphone. Cette gestion à distance offre une flexibilité inédite, permettant d'adapter l'éclairage aux besoins réels des usagers tout en réalisant des économies d'énergie substantielles.



Une interface unique pour simplifier la gestion

Afin de simplifier l'accès à cette nouvelle technologie, nous avons fait le choix d'une **seule porte d'entrée** : **Latitude 18**. Cet outil numérique centralisé facilite le pilotage de l'éclairage public, garantissant une utilisation intuitive et efficace.

→ Des avantages multiples pour les collectivités

- **Flexibilité et Réactivité** : Adaptez l'éclairage en temps réel selon les besoins des habitants ou les événements locaux.
- **Économies d'Énergie et Budgétaires** : Réduisez les consommations inutiles grâce à une programmation optimisée.
- **Sécurité et Confort** : Assurez un éclairage adapté pour renforcer la sécurité et le bien-être des administrés.
- **Simplification de la Gestion** : Grâce à Latitude 18, gérez facilement l'ensemble de vos installations depuis une interface unique.

ENSEMBLE, CONSTRUONS L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE DEMAIN



LA COMMISSION ENVIRONNEMENT INNOVATION

LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION & L'ATTRIBUTION DE L'ENVELOPPE « INNOVATION » :

- L'enveloppe annuelle au titre de l'Aide Innovation EP et Énergie est définie par le Comité syndical.
- La Commission Environnement s'efforce de répartir la somme constituant l'enveloppe annuelle
- Pour chaque projet, le financement ne pourra pas excéder 80 % du coût total du projet.
Etant précisé que le reste à payer à la charge du demandeur sera d'au minimum 20% du coût total du projet.
- La demande doit obligatoirement émaner et être pour le compte d'une collectivité membre du SDE 18.
- La demande doit être accompagnée d'un dossier comprenant les caractéristiques du projet, le budget envisagé, dont la part prise en charge par le SDE 18 et tout élément démontrant le caractère innovant du projet.
- La Commission Environnement est appuyée par les services du SDE 18 pour l'instruction des dossiers.
La collectivité est invitée à venir présenter et argumenter son projet devant la commission.
- La désignation des projets retenus s'effectue par un vote à la majorité simple où chaque membre de la Commission dispose d'une seule voix (En cas d'égalité, la voix du Président de la Commission sera prépondérante.)
- Une information au Comité syndical sur les projets financés est effectuée chaque fin d'année.



L'INNOVATION EN ÉCLAIRAGE PUBLIC



EXPÉRIMENTATION
PAR INSTALLATION
D'UN CANDÉLABRE
SOLAIRE CYLINDRIQUE
DE NOUVELLE
GÉNÉRATION À
SAINT-CAPRAIS
ET LEVET



INSTALLATION D'UN TOTEM AVEC
LE NOM DE LA VILLE À LEVET



INSTALLATION D'UN ÉCLAIRAGE
URBAIN DÉCORATIF À
MARSEILLES-LES-AUBIGNY



EXPÉRIMENTATION INÉDITE À BELLEVILLE
SUR LOIRE QUI PERMET DE PROGRAMMER
ET MODIFIER L'ILLUMINATION DE L'ÉGLISE
DEPUIS UNE APPLICATION



EXPÉRIMENTATION PAR INSTALLATION
DE CANDÉLABRES ALIMENTÉS PAR UNE
CENTRALE SOLAIRE DÉPORTÉE À VILLABON



ÉLECTRIFICATION



Développer et renforcer le réseau de distribution d'électricité.

travaux@sde18.com

GAZ



Organiser la distribution publique de gaz en réseau.

gaz@sde18.com

ÉCLAIRAGE PUBLIC



Développer, renouveler, exploiter les installations et les réseaux d'éclairage public.

travaux@sde18.com

SDE 18

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE



Conseiller dans la maîtrise des consommations d'énergie et la réalisation des projets

energie@sde18.com

SIG

Systeme d'information géographique



Optimiser la gestion des espaces communaux.

sig@sde18.com

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE



Développer une offre adaptée à l'évolution des besoins de recharge.

mobilite@sde18.com



Toutes nos énergies au service du Cher

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

7 Rue Maurice Roy - CS 60021 - 18021 Bourges cedex

Tél. : 02 48 50 85 40 - E-mail : info@sde18.com

www.sde18.com